

Réseau Régional de Vigilance et d'Appui (RREVA) : le projet multi-vigilances en Ile-de-France

CPIas : Journée annuelle de prévention des infections associées aux soins

Vendredi 15 juin 2018

La loi de santé : un levier pour structurer la QSPC avec la constitution d'un partenariat avec les structures de vigilances et d'appui en Île-de-France

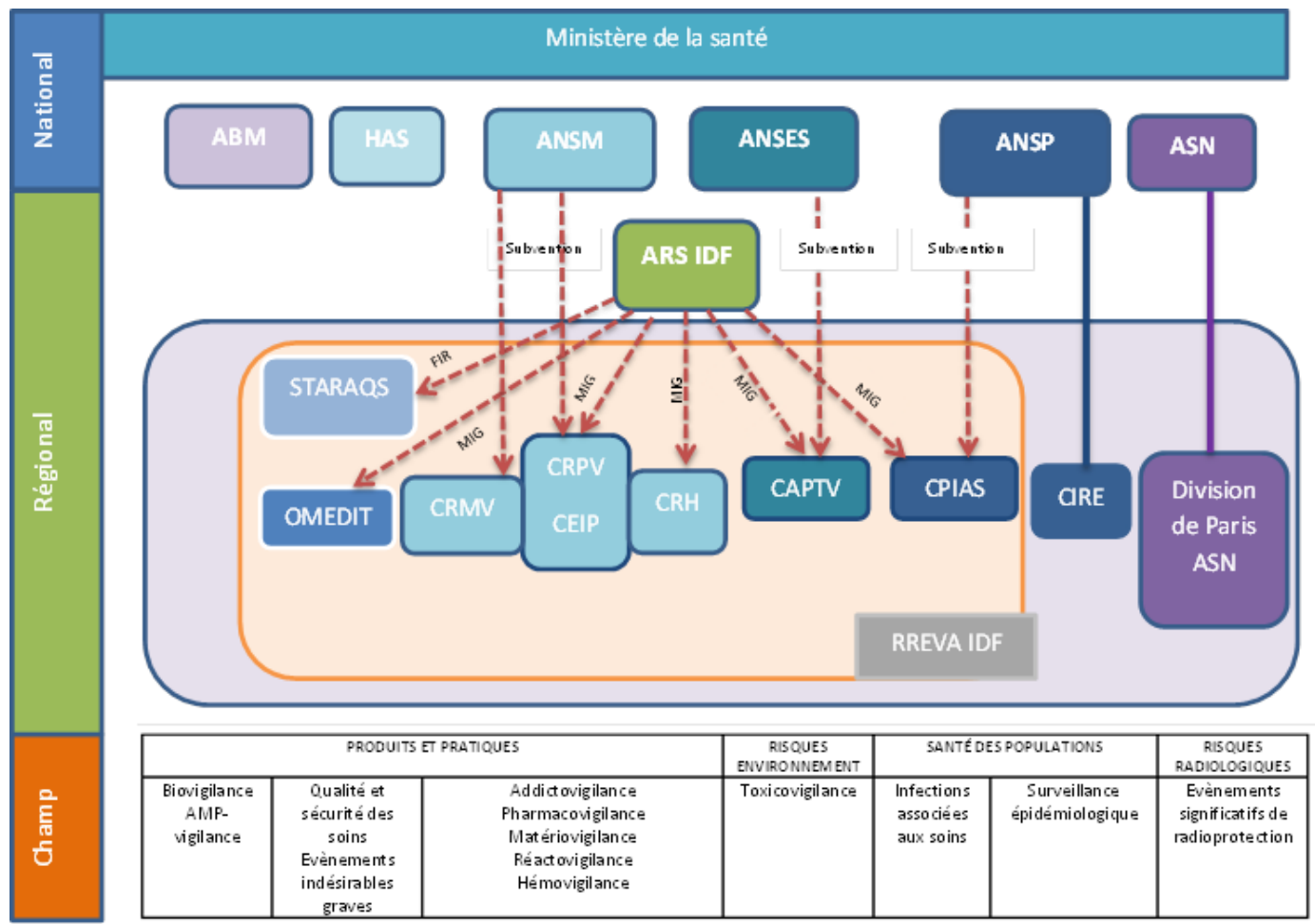


Article 160 de la loi de modernisation de notre système de santé et décret d'application relatif à l'organisation territoriale de la veille et de la sécurité sanitaire

« Art. L. 1435-12.-Les agences régionales de santé sont responsables, en lien avec l'institut et les agences mentionnés aux articles L. 1313-1, L. 1413-2, L. 1418-1 et L. 5311-1, de l'organisation et de la couverture territoriale des vigilances sanitaires. A cet effet, **elles constituent un réseau régional de vigilances et d'appui**, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat. »

Art. R. 1413-62 : « Le directeur général de l'agence régionale de santé **constitue et anime** un réseau régional de vigilances et d'appui comprenant les personnes et les représentants des structures mentionnées aux articles R. 1221-32, R. 1341-26, R. 5121-158 et R. 5132-112. Il associe au réseau toute autre structure chargée d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge en santé dans la région. Il **coordonne l'activité régionale** de ces structures dans le respect de leurs missions et leurs obligations respectives. »

Composition du RREVA en IDF

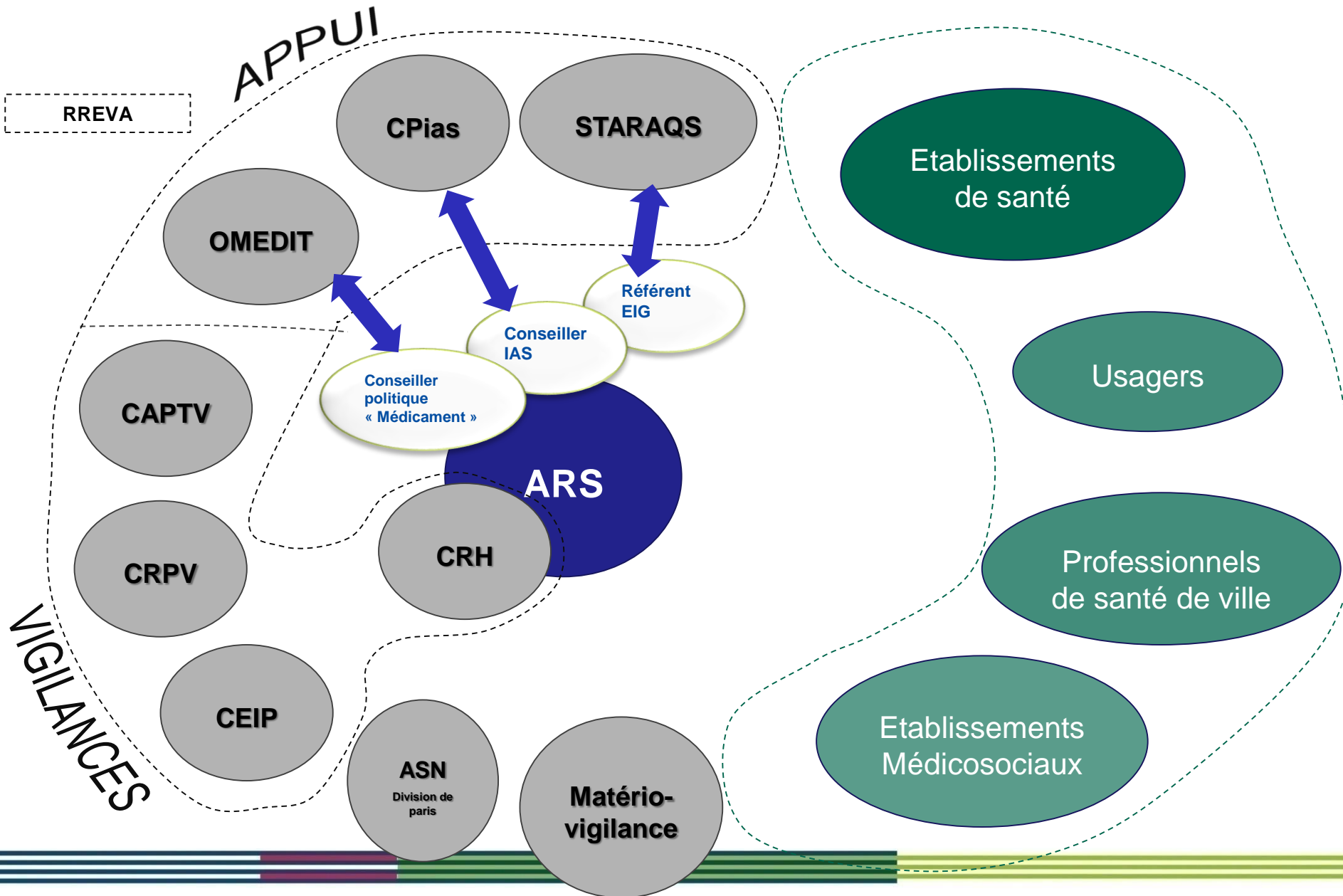


Composition et organisation du RREVA en IDF

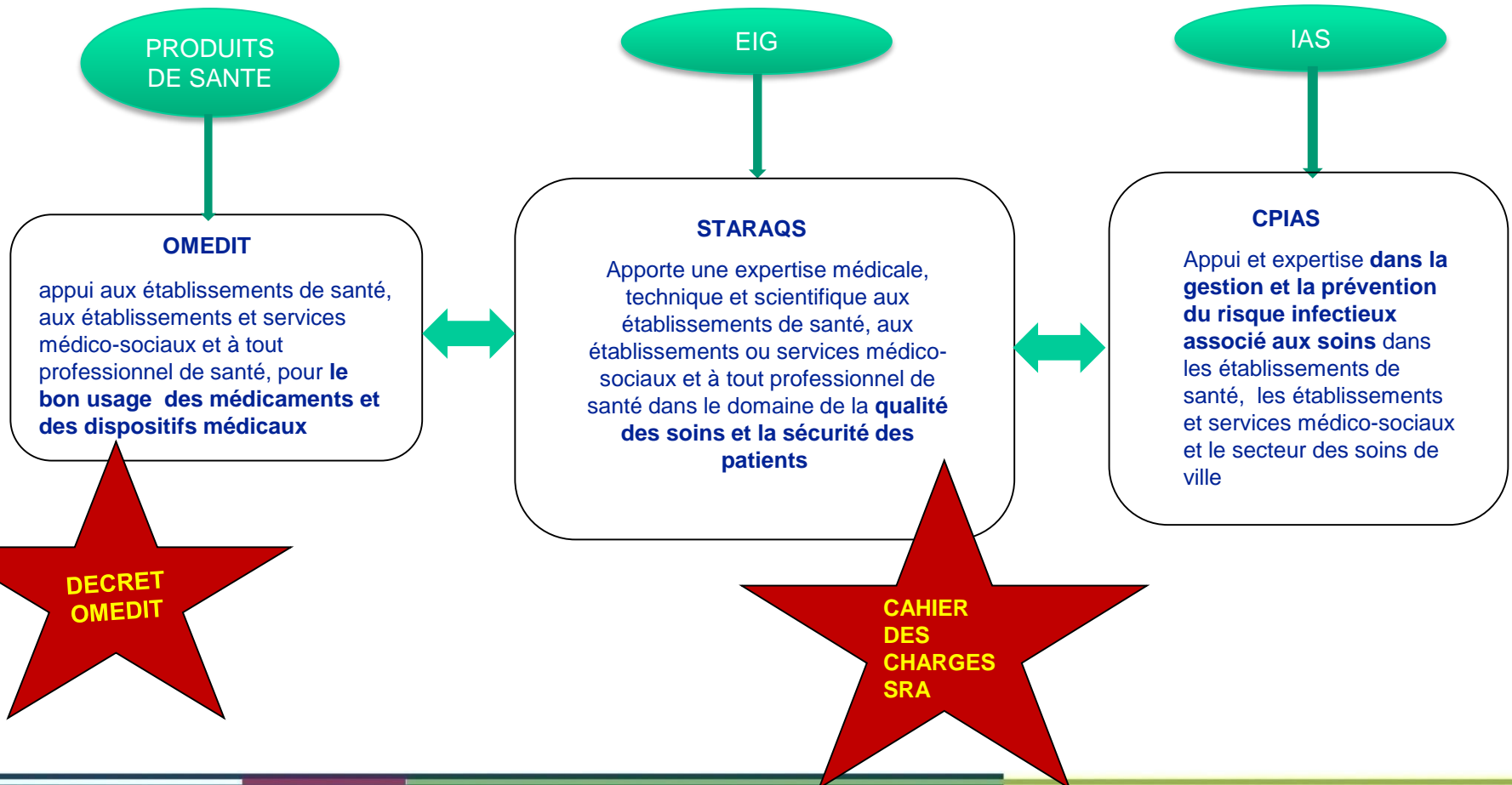
Acteurs: ensemble des Structures régionales de Vigilances et d'Appui, et de toute autre structure chargée d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge en région

Vigilances	Appui
Coordination Régionale d'Hémovigilance (CRH) (placée auprès du DGARS, au sein du département de coordination des vigilances et appui)	Centre de Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) - Hôpital Broussais
6 Centres Régionaux de PharmacoVigilance (CRPV) APHP	Observatoire du Médicament des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique (OMEDIT) - Hôpital Broussais
Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance (CEIP) - Hôpital Fernand Widal	Structure d'Appui Régionale A la Qualité et à la Sécurité des prises en charges (STARAQs) Hors APHP
Centre Antipoison et Toxicovigilance (CAPTV) - Hôpital Fernand Widal	
<ul style="list-style-type: none"> • Correspondante de matério/réacto vigilance (CRMV) - CH André Grégoire et APHP • Radiovigilance – Division de Paris de l'Autorité de sûreté nucléaire 	

Dispositif Régional des Vigilances et Appui en IDF



L'appui en région dans les 3 secteurs: les appels à candidatures



— Le CPIAS

Désignation du CPIAS

— **Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins**

— Dans chaque région → création d'un centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins qui sera membre du RREVA

— Il assurera les missions suivantes :

- expertise et appui aux professionnels de santé pour la prévention des infections associées aux soins et de la résistance aux anti-infectieux ;
- coordination ou l'animation de réseaux de professionnels de santé
- investigation, suivi et appui à la gestion des signalements d'IAS à la demande des professionnels de santé concernés ou de l'agence régionale de santé.

Désignation du CPIAS

Procédure d'appel à candidature

1- Publication d'un appel à candidature le 31 mars 2017



2- Remise des dossiers de candidature au plus tard le 31 mai 2017 à 17h



3- Transmission dudit dossier à Santé Publique France pour avis (instruction DGS/VSS1/PP1/PP4/EA1/SG/DGOS/PF2/78 du 3 mars 2017)



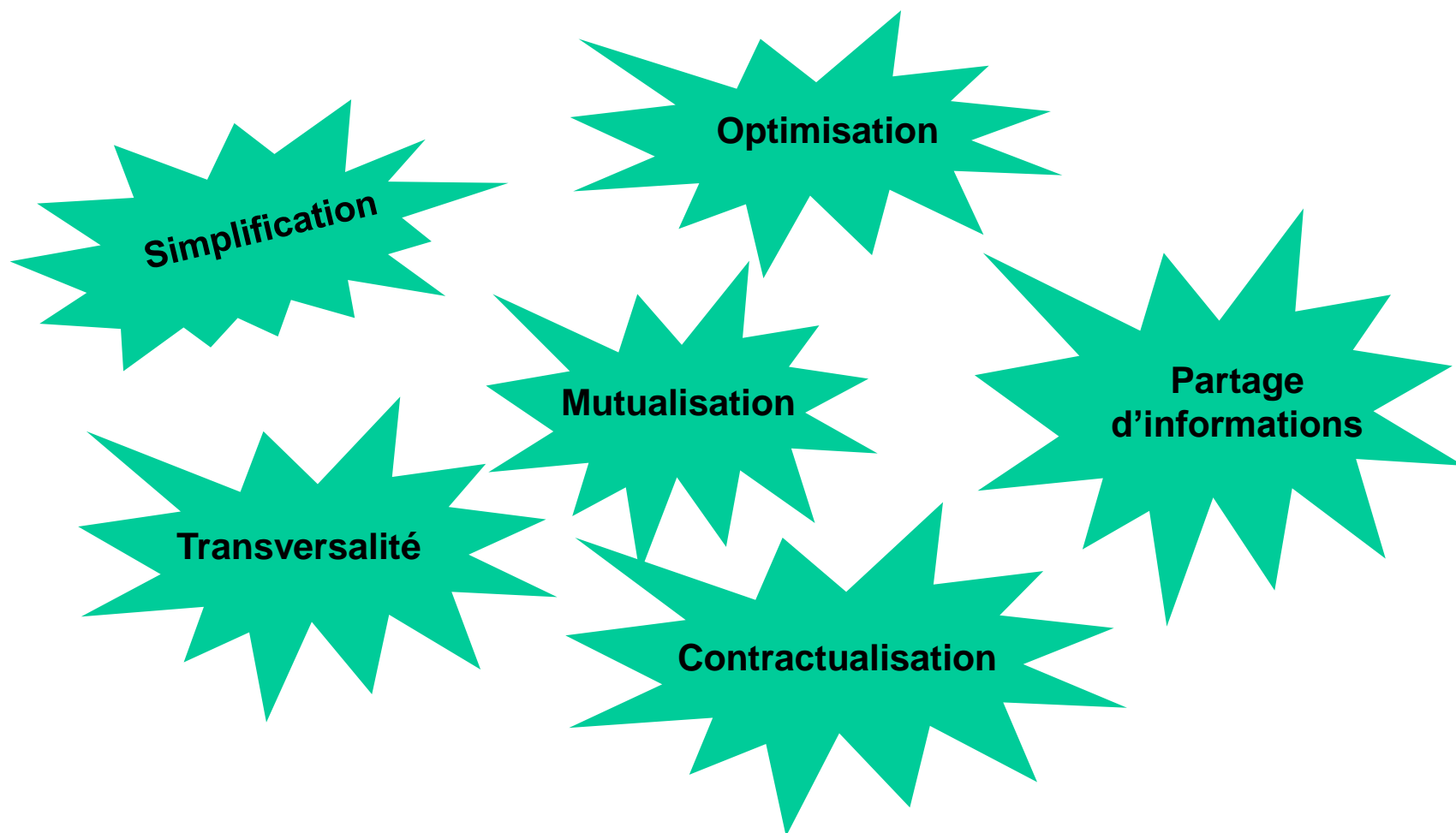
4- Comité de sélection le 13 juin 2017



5- Décision du DG ARS pour la désignation du CPIAS d'IDF le 30 juin 2017

— Le pilotage et l'animation du Réseau REgional de Vigilances et d'Appui

Enjeux



— Une feuille de route partagée ARS-RREVA

— L'ARS pilote et coordonne l'activité régionale des structures dans le respect de leurs missions et leurs obligations respectives:

- Définir le programme de travail du réseau auquel contribuent les membres du réseau régional de vigilances et d'appui ([indicateurs d'évaluation](#))
- Favoriser les mutualisations entre les membres du RREVA notamment concernant **les outils, les méthodes et les moyens**



- Etablir un règlement intérieur
- Organiser une **réunion régionale de sécurité sanitaire** afin d'assurer un échange d'informations sur les événements sanitaires
- Mobiliser les professionnels de santé et impliquer les représentants des usagers dans la réflexion régionale ([dialogue continu avec les partenaires/démarche d'amélioration](#))

• **Un Tableau de pilotage des vigilances et appui**

— Illustrations de l'importance de l'approche « multi vigilances »

— Dans l'appui territorial aux établissements:

- **Accompagnement des centres de santé dans une démarche d'autoévaluation des risques infectieux, médicamenteux et organisationnels** (*Céline LEGENDRE – FNCS, Henri BONFAIT – STARAQS, Delphine VERJAT-TRANNOY – CPIAS et Patricia LE GONIDEC – OMEDIT*)

— Dans la gestion des signalements: Cas groupes d'infection à *Bacillus cereus* en néonatalogie

— Merci pour votre attention

